

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4623

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Marché public pour les travaux de rénovation de l'éclairage de sécurité - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4029 en date du 27 février 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la rénovation de l'éclairage de sécurité au centre d'échanges de Lyon-Perrache dans le 2° arrondissement.

Ce marché a été notifié sous le numéro 060285 C le 14 mars 2006 à l'entreprise Etde pour un montant de 318 954,66 € HT, soit 381 469,77 € TTC.

L'organisme de contrôle de la phase réalisation (Veritas) qui est différent de l'organisme de contrôle de la phase étude (Alpes contrôles) demande la mise en place de blocs de sécurité supplémentaires.

Cette exigence est le fruit d'une interprétation très stricte des règles de sécurité. La mise en place des blocs supplémentaires devrait permettre au contrôleur de délivrer un rapport de conformité totale dégageant de ce fait et sur ce point particulier la responsabilité de la collectivité.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 12 994,95 € HT, soit 15 541,96 € TTC, porterait le montant total du marché à 331 949,61 € HT, soit 397 011,73 € TTC, soit une augmentation de 4,07 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant ou la décision de poursuivre susvisé(e), conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant susvisé ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 060285 C conclu avec l'entreprise Etde pour les travaux de rénovation de l'éclairage de sécurité au centre d'échanges de Lyon-Perrache dans le 2° arrondissement.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 12 994,95 € HT, soit 15 541,96 € TTC, porte le montant total du marché à 331 949,61 € HT, soit 397 011,73 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération éclairage de sécurité du centre d'échanges de Lyon-Perrache - comptes 0 231 320 - centre budgétaire 5 730 - fonction 0 020 - opération 1 230.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,